

Toulouse, le 15 juin 2017

Jean-Luc Moudenc
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Monsieur Guillaume CROUAU
Président
Association 2 Pieds - 2 Roues

Références à rappeler : JLM/AQP/17 030 216-blc

Monsieur le Président,

Vous m'avez rendu destinataire du numéro 133 du « Journal des mobilités actives » et je vous en remercie.

Cependant, permettez-moi de réagir à votre édito, que je trouve particulièrement déplacé eu égard aux nombreuses actions en faveur des modes de déplacement doux et des transports en commun, sur lesquels Toulouse Métropole s'est engagée et notamment dans le cadre du plan vélo.

Tout d'abord, vous me reprochez d'être cynique en annonçant la réouverture du dossier de seconde rocade, au moment même où Toulouse est victime d'une mauvaise qualité de l'air extérieur.

Effectivement, Toulouse n'a pas été épargnée par l'épisode de pollution qui a touché l'ensemble du territoire français en décembre 2016 et janvier 2017.

Il s'agissait d'une pollution aux particules fines (appelées PM10 ou PM2.5 selon la taille des dites particules : soit 10 microns, soit 2.5 microns). Ces particules sont principalement émises par le secteur des transports mais aussi par les installations de chauffage résidentiel et tertiaire (47 % des PM 2.5 sont liées aux dispositifs de chauffage).

Il faut noter toutefois que toutes les grandes villes ou métropoles ne sont pas soumises aux mêmes niveaux de pollution. Ces différences s'expliquent bien sûr, par la quantité des émissions de polluants, mais aussi par la combinaison géographie/climat (pour exemple, la ville de Grenoble a été largement atteinte par ces derniers épisodes de pollution à cause de sa géographie : elle se situe dans une cuvette entourée de nombreux massifs peu propices à la dispersion des pollutions).

L'agglomération toulousaine, en revanche, bénéficie d'une part d'une géographie de plaine favorable à cette dispersion, et d'autre part, d'un régime venteux important (68 jours par an seulement sont qualifiés sans vent par Météo France), doublé d'une pluviométrie relativement importante. C'est pourquoi je vous confirme que Toulouse a été moins impactée par cet épisode national de pollution que d'autres villes, tant en termes de jours de dépassement (un seul jour d'alerte sur Toulouse) qu'en termes de niveaux de dépassement. Dans la région Occitanie, les villes de Tarbes et Lourdes ont été bien plus impactées que Toulouse.

Cette configuration place Toulouse comme la grande ville de France la moins polluée.

L'indice ATMO auquel vous faites référence n'est qu'un indice global résultant d'une moyenne de 4 polluants : NO₂, PM, SO₂ et Ozone. Il est nécessaire, en cas d'épisode de pollution, de rentrer dans le détail des concentrations mesurées sur l'élément responsable des dépassements de seuil.

Pour Toulouse, tous les renseignements concernant la qualité de l'air sont publiés sur le site d'ATMO Occitanie : <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>) association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air sur toute la région.

Vous déplorez également mon supposé cynisme lorsque j'ai inauguré l'échangeur autoroutier de Borderouge et présenté la jonction Est.

En effet, depuis mon élection comme Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole, je me suis battu pour que le projet de deuxième rocade soit pris en compte dans le contrat de plan Etat-Région, à travers l'inscription de 3 millions d'euros de crédits d'étude pour un diagnostic fonctionnel et multimodal du réseau des voies structurantes de l'agglomération.

Il s'agit avant tout de décongestionner le périphérique et de diminuer les bouchons qui polluent gravement l'air, en rétablissant de la fluidité dans le trafic.

A cet égard, la proposition de créer une deuxième rocade, tout comme le nouvel échangeur de Borderouge (qui facilite l'accès des automobilistes au terminus de la ligne B du métro, et notamment à son parking-relais) et la jonction Est (qui permettra une liaison routière, piétonne et cycliste entre la rocade Est et la route départementale 16, ainsi qu'un maillage avec la zone d'activités de la Grande Plaine) sont des réponses à la croissance démographique et à la structuration du territoire.

La Métropole se doit donc de répondre efficacement et durablement à la demande croissante de mobilité, soit 500 000 déplacements supplémentaires par jour d'ici 10 ans !

Pour autant, je suis bien conscient de la nécessité de la préservation de la qualité de l'air, et le Plan Climat Air Energie Territorial de Toulouse Métropole, dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire, prend en compte cet axe important.

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre fait partie de l'un des trois moyens d'actions identifiés pour permettre d'atteindre la sobriété énergétique nécessaire à notre territoire.

Tout d'abord, nous agissons sur la question du réseau des transports en commun, comme vous le soulignez, enjeu de mobilités, vecteur d'aménagements, levier économique, défi social et environnemental qui fait l'objet de toute notre attention.

Toulouse est en effet victime de son succès : depuis 15 ans elle détient avec Montpellier, le record de France de la progression démographique, avec plus de 13 000 habitants supplémentaires par an sur l'ère urbaine toulousaine.

Si nous souhaitons assurer aux Toulousains le libre choix de leur mode de déplacement, nous renforçons l'offre de transports en commun pour la rendre plus attractive, grâce à des transports urbains plus efficaces, plus rapides et de plus grande capacité. Aujourd'hui, je souhaite vous informer d'une décision que nous venons de prendre : à compter du 3 juillet 2017, nous créons un forfait spécial (d'un coût de 4 euros), afin d'encourager les habitants de l'agglomération toulousaine à privilégier les transports en commun les jours de pics de pollution.

Cette tarification spécifique entrera en vigueur dès lors que les seuils d'alerte seront déclenchés et s'adressera particulièrement aux usagers non abonnés du réseau Tisséo.

Elle n'existait pas jusqu'ici.

Ce ticket journalier permettra de circuler de manière illimitée sur l'ensemble du réseau bus, métro et tramway.

En parallèle de ce forfait spécial, l'offre de transport pourra également être renforcée avec une accélération de la fréquence des rames de métro, de tram ainsi que les bus, les jours de forte pollution.

De plus, le 19 octobre dernier, le Comité du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC-TISSEO) a approuvé à l'unanimité des votes exprimés le projet de Plan des Déplacements Urbains (PDU), qui indique les investissements qui pourront être réalisés d'ici à 2030 pour un montant inédit de plus de 3,8 milliards d'euros. Nous prévoyons en effet une 3^{ème} ligne de métro entre Airbus et Astrium en passant par la gare ferroviaire du centre-ville. Cette nouvelle ligne correspond à une vision stratégique de l'organisation des transports toulousains.

La 3^{ème} ligne de métro reliera directement Labège et le territoire du SICOVAL, qui connaît aujourd'hui une très forte concentration d'emplois sans desserte suffisante, à la gare TGV Matabiau et à la zone aéroportuaire à l'horizon 2024.

En effet, nous sommes en présence d'un grand projet pour toute l'agglomération, car cette ligne desservira 48 % des emplois du territoire, reliant d'Est en Ouest les principaux pôles économiques.

Permettez-moi également d'évoquer ici les investissements prévus en matière de transports en commun d'ici 2022 avec le doublement de la capacité de la ligne A de métro, ainsi que le téléphérique urbain reliant l'Oncopole à Ranguel (avec deux extensions possibles à terme vers Basso Cambo et Montaudran).

Par ailleurs, la multiplication de lignes de bus articulées Linéo d'ici 2020 va participer activement à améliorer la situation que nous connaissons actuellement. Les dix lignes Linéo sont la traduction de cette double ambition. Elles sont mises en place progressivement et constitueront un véritable réseau de transports qui innovera l'agglomération, au-delà de la seule métropole toulousaine.

Elles formeront un ensemble cohérent et de haute performance avec les projets innovants à venir comme la 3^{ème} ligne de métro et le téléphérique urbain Sud.

Vous le voyez, Toulouse Métropole maintient une vigilance accrue en ce qui concerne la qualité de l'air et, pour votre information, Toulouse est la première des grandes villes de France pour la qualité de l'air que l'on respire selon le dernier classement Respire.

De plus, la Métropole toulousaine mène des démarches en faveur d'une amélioration continue de la qualité de l'air : développement des mobilités durables avec extension des modes doux en centre-ville, « Charte livraisons » avec promotion des motorisations alternatives au diesel pour les livraisons des activités du centre-ville, politique de réduction des émissions liées au trafic routier, programme ambitieux de rénovation et de construction de bâtiments à énergie positive.

A cet égard, notre Métropole a d'ailleurs été retenue comme l'une des vingt agglomérations laboratoires de la démarche nationale « Villes respirables », dans le cadre de l'appel à projets « Villes respirables en cinq ans », lancé en juin 2015 par Ségolène ROYAL, alors Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Cet appel à projets nous permet de bénéficier d'un appui méthodologique et financier de la part des services de l'Etat et de l'ADEME pendant cinq ans, pour conforter Toulouse Métropole dans ses démarches en faveur d'une amélioration continue de la qualité de l'air. Il s'agit là d'un programme ambitieux qui tend à rendre meilleur la qualité de vie des riverains du centre-ville, tant en terme de nuisances sonores que de pollution.

Vous le constatez, tous ces projets participent à une vision pour l'ensemble de la métropole à l'horizon 2020-2030, afin de concilier transports en commun, déplacements voitures, au bénéfice d'une meilleure qualité de l'air.

Depuis mon arrivée à la Mairie de Toulouse, j'ai souhaité donner la priorité aux modes de déplacements dits « doux » et ainsi rouvrir le centre-ville vers la Garonne, en mettant un terme aux flux de transit, afin de se réappropriier l'espace, ce qui signifie un centre reconquis par les piétons, vélos et transports en commun.

Certaines actions ont été mises en œuvre notamment par l'implantation de stations vélos, l'élaboration de nouveaux plans de circulation et le lancement de Yea!, le service d'auto partage de « Citiz Toulouse ».

En quinze ans, le paysage urbain a évolué, notamment en faveur des cyclistes et Toulouse Métropole poursuit une politique volontariste de développement de la part modale du vélo, par l'aménagement d'infrastructures cyclables, le déploiement de services, tels que VélÔToulouse ou l'aide à la Maison du Vélo, et la mise à disposition de documents de communication et de sites web aidant les cyclistes au quotidien, par exemple le calculateur d'itinéraires cyclables Géovélo.

Vous le savez, chaque année, la Métropole consacre 10 millions d'euros pour 15 à 20 km de réalisations : développement de nouvelles infrastructures cyclables (pour 2/3) et mise aux normes des aménagements anciens (pour 1/3).

En 2017, le Plan Vélo concerne 53 programmes d'actions et notamment : une voie verte le long de la rocade Arc-en-Ciel entre Tournefeuille, Toulouse et Colomiers de 1,7 km, l'aménagement cyclable sur la passerelle de Saune, ainsi qu'une voie verte le long de l'Hers à Toulouse, au niveau de l'aérodrome de Lasbordes.

D'ici 2020, environ 85 km de voies cyclables nouvelles ou rénovées vont être aménagées (pistes cyclables, bandes cyclables, voies vertes et couloirs bus ouverts aux vélos) et la continuation du maillage du schéma directeur cyclable des 37 communes de la Métropole vient compléter ces opérations.

Aux 576 km d'itinéraires cyclables déjà aménagés dans la Métropole, s'ajoutent les 655 km de voies à vitesse modérée (zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes), favorables aux déplacements des cyclistes, ainsi que les 310 km de réseaux verts pour les balades.

Année après année, ce réseau est donc amélioré, complété et conforté, afin de poursuivre la dynamique en cours, se traduisant par une pratique du vélo plus fréquente.

Enfin, Toulouse Métropole positionne, en ce moment, 20 stations météorologiques sur son territoire, pour mesurer le phénomène des îlots de chaleur urbains qui sont caractérisés par la différence de température entre la ville et la campagne, accentué par le réchauffement climatique. Ces dispositifs sont connectés en temps réel, pour caractériser ce phénomène et ses interactions avec nos aménagements, au bénéfice du confort thermique de la ville de demain pour ses habitants.

Notre Métropole est la première en France à mettre en place un tel réseau connecté de données en temps réel. De nouvelles stations seront prochainement installées, couplées avec des capteurs de qualité de l'air !

Vous le constatez, une attention toute particulière est portée à la valorisation et au développement de la nature en ville, pour le bien-être du plus grand nombre.

Egalement, vous adressez directement des reproches, infondés, à mes collègues Marthe MARTI, Maire du quartier Fontaine Bayonne - Cartoucherie, et Elisabeth TOUTUT-PICARD, Adjointe au Maire en charge de la Coordination de la politique de développement durable.

Tout d'abord, concernant l'aménagement du boulevard Jean Brunhes, sachez qu'à la suite de la réunion publique du 28 novembre dernier, la Municipalité a tenu à ce que le service en charge des Infrastructures et Travaux recherche des pistes d'amélioration de façon à mieux répondre aux attentes des riverains et des usagers de cet axe, tout en s'adaptant aux contraintes du site. Un projet répondant à ces préoccupations et prenant notamment en compte le confort des modes doux est donc en phase d'étude, et sera présenté lors de la réunion d'information du 3 juillet prochain.

Sur le boulevard Wagner, l'intervention qui a eu lieu a consisté en la mise en place définitive du stationnement qui se pratiquait déjà le long de la digue. Cette opération d'entretien ponctuelle ne fait pas partie des 1 200 000 € que vous citez.

Le boulevard ne dispose pas de trottoir le long de la digue. Néanmoins, il existe un trottoir côté habitations sur certaines portions.

Le projet sur le boulevard Wagner prévoit une intervention sur le tronçon de la rue Capoul à l'avenue de Biarritz remettant en état le trottoir existant, et une intervention sur le tronçon du boulevard Jean Brunhes à la rue Paul Descamps afin de créer un trottoir côté habitations.

Ainsi, un cheminement conforme sera disponible sur la totalité du linéaire de la voie, complété de traversées ponctuelles permettant d'accéder au haut de digue.

Le projet sur le boulevard Wagner entre la rue Capoul et l'avenue de Biarritz prévoit la création d'une vingtaine de places de stationnement ainsi que la matérialisation d'un contre sens cyclable (la rue étant en sens unique). Le projet sur l'avenue de Biarritz prévoit, quant à lui, la création de 23 places de stationnement, ainsi que la création de deux bandes cyclables.

Le boulevard Wagner supporte une ligne régulière de bus ; les éléments modérateurs de vitesse sont donc à limiter. Toutefois, afin de garantir la sécurité des usagers et notamment celle des cyclistes, l'installation d'un plateau traversant est projetée entre le boulevard Wagner et l'avenue de Biarritz.

Une étude est en cours, en concertation avec les services de l'Etat, gestionnaire de la digue, pour créer un nouvel accès aux normes d'accessibilité au niveau de la rue Vivaldi. Les pré-études ont été présentées en groupe de travail Mobilité et Déplacement du quartier 2.4, dont Marthe MARTI est Maire.

La réalité est donc bien éloignée de celle d'une dégradation des conditions de circulation des piétons et des deux roues que vous avancez.

De plus je tiens à souligner que tous les projets sont présentés en commission Aménagement Déplacement puis en commissions de quartiers. Une réunion de concertation s'est d'ailleurs tenue sur le projet Biarritz / Wagner.

S'ajoute à cela, une volonté de renforcer au sein de notre cité la place du végétal et de rendre la Garonne plus accessible en valorisant ses ports historiques. Autant d'objectifs qui nécessitent le développement d'espaces piétons et végétalisés. Les projets de réaménagement du centre-ville que nous mettons en œuvre accordent plus de place aux piétons dans son centre-ville en favorisant les espaces de convivialité pour un cœur aéré et apaisé.

Avec 140 000 arbres, dont une dizaine est remarquable par son histoire, Toulouse est une ville végétalisée. La zone verte de la Grande Plaine à Montaudran a permis à notre cité de se voir décerné le label « Ensemble Arboré Remarquable de France » dans le cadre de l'opération « 200 arbres pour retrouver nos racines », qui constitue de fait un véritable patrimoine paysagé.

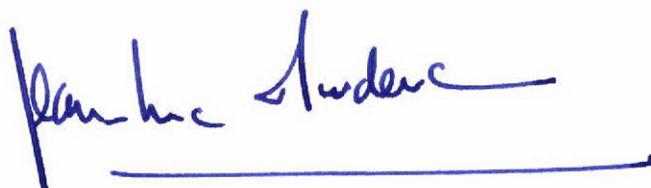
En 2015, 5 000 arbres ont été plantés et plus de 2 000 en 2016.

L'embellissement du centre-ville ne fait que commencer ; les jardins sont valorisés grâce à de nouvelles plantations d'arbres et à des réfections complètes des pelouses à l'instar du port de la Daurade, de la place Saint-Pierre, ou du Jardin Royal.

L'île du Ramier, qui représente un fort potentiel, va faire l'objet d'un ambitieux projet d'aménagement qui lui permettra de renforcer sa fonction de « poumon vert » au cœur de la ville et de notre agglomération. Ce patrimoine naturel sera ainsi développé et révélé par la plantation d'arbres et la création de nouveaux espaces verts, de parcours découvertes, d'animations pédagogiques et d'observatoire ornithologique, et accueillera de nouvelles activités sportives, telles que des parcours accrobranches.

Tels sont, entre autres, les actions que nous menons pour éviter que les « poumons des cyclistes ne soient les ultimes filtres à particules ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, reading "Jean-Luc Moudenc". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line that extends to the right.

Jean-Luc MOUDENC